

Appel à tous les Français

Françaises, Français, afin de sauver l'économie de notre pays, assurez-vous librement pour tous les risques sociaux

Quatre dates suffisent pour comprendre le drame économique et social que vit la France actuellement.

1986 : L'Acte unique décide de faire de la Communauté européenne un espace sans frontières intérieures à partir de 1993.

1992 : Deux directives européennes suppriment tout monopole d'assurance en Europe en matière de maladie, maternité, vieillesse, accidents du travail, indemnités journalières et chômage à compter de 1994.

1993 : Suppression des frontières intérieures de la Communauté européenne.

1994 : Date limite d'entrée en application des directives de 1992 sur l'assurance.

Le processus a une grande cohérence. En ouvrant les frontières intérieures, on soumet les entreprises à une concurrence très vive. Pour les aider à l'affronter on institue la concurrence en matière de protection sociale afin d'en faire baisser les prix.

La France a bien ouvert ses frontières, mais elle a refusé la concurrence en matière de protection sociale. Du coup les entreprises françaises ont subi le choc de la concurrence sans pouvoir s'armer.

Il y a 1 900 000 entreprises en France. 91% d'entre elles ont moins de 10 salariés. Les entreprises de plus de 500 salariés sont au nombre de 2150, soit 0,1% du total. Les entreprises de moins de 200 salariés représentent 99,6% du total des entreprises. Elles emploient 7,5 millions de personnes, soit 56% de l'emploi total salarié du secteur privé.

Les grandes entreprises se sont adaptées à la concurrence et au non abaissement des charges sociales en réduisant leur personnel et en délocalisant leurs activités.

Les petites et moyennes entreprises, ne pouvant pour la plupart pas se délocaliser, sont restées prisonnières du marché intérieur français. Elles ont tenté de survivre en réduisant leur personnel, mais beaucoup n'ont pu résister et ont disparu, condamnant leurs salariés au chômage. De plus les créations d'entreprises ont été rendues très difficiles, réduisant presque à néant les créations d'emplois dans le secteur concurrentiel.

L'Etat a alors créé des emplois dans le secteur public et des emplois artificiels, parce que subventionnés, dans le secteur privé, augmentant du même coup les dépenses publiques et les impôts et réduisant le pouvoir d'achat, l'investissement et la consommation. Le cercle vicieux de la régression économique était dès lors enclenché et n'a jamais pu être rompu depuis.

La loi française vous permet de vous assurer librement

Tout l'effort du MLPS a été, pendant ces dix années, d'obliger le gouvernement français à transposer et à appliquer les directives européennes. Nous y sommes parvenus en faisant traduire et condamner la France devant la Cour de justice européenne et en obligeant les pouvoirs publics à se plier à cette condamnation. C'est ainsi que le gouvernement Jospin a dû transposer la partie des directives relative au code de la mutualité, qui régit toutes les caisses sociales françaises, et exonérer de CSG et de CRDS les Français qui ne restent pas assurés pour la maladie à la Sécurité sociale française.

Mais en dépit du fait que **la loi française autorise expressément, depuis le 19 avril 2001, toute personne résidant en France à s'assurer librement pour la maladie, la maternité, la vieillesse, les accidents du travail, les indemnités journalières et le chômage**, le gouvernement et les caisses anciennement monopolistiques continuent à nier l'évidence et à se raccrocher à un monopole disparu. Cette conduite d'autruche va devoir cesser. La Commission européenne a en effet rappelé dans un communiqué du 7 mars 2005 que les sociétés d'assurance françaises et étrangères sont en concurrence avec les mutuelles et les institutions de prévoyance, ce qui devrait rapidement venir à bout des ultimes résistances du système.

Par ailleurs le MLPS vient de remporter une éclatante victoire en obligeant, grâce à une action conjointe avec la Commission européenne, le gouvernement français à reconnaître le droit de tout assuré social de faire appel à n'importe quel praticien de santé de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et à être remboursé de ses frais de soins par les organismes sociaux français dans les mêmes conditions que si les soins avaient été reçus en France, c'est-à-dire sans aucune discrimination.

Cela signe l'abandon en rase campagne du plan de réforme de la Sécurité sociale de M. Douste-Blazy. En effet, ce plan, comme tous ceux qui l'ont précédé, repose sur des obligations tarifaires imposées aux médecins et sur le remboursement discriminatoire des patients qui ne font pas appel à un praticien conventionné. Ces deux dispositions sont désormais impossibles à appliquer, puisque ni les médecins ni les patients français ne peuvent être soumis à des obligations auxquelles échappent les autres Européens. **La liberté médicale est rétablie, et celle des patients aussi. Les uns et les autres cessent d'être des assujettis et vont pouvoir redevenir des citoyens à part entière.**

Dans ces combats, le MLPS a été seul contre tous. **Les politiciens de tous bords, gauche et droite confondues, ont tout fait pour s'opposer à l'application de la liberté sociale, au mépris des intérêts évidents des entreprises, des salariés et des professionnels indépendants de France.** Leur attitude a été criminelle. La crise économique et sociale actuelle est entièrement de leur faute et Bruxelles n'y est pour rien, bien au contraire. C'est eux qui ont signé l'ouverture des frontières et c'est eux aussi qui, pour satisfaire les desiderata des syndicats et de la nomenclatura sociale, ont refusé au secteur privé français les moyens de se défendre. Cela porte un nom : haute trahison !

A présent, il faut qu'en masse les Français fassent jouer la concurrence en matière sociale. Ils vont y gagner beaucoup en pouvoir d'achat, et donc en possibilités de consommation et d'investissement. C'est la seule façon de faire repartir l'économie française. Et c'est maintenant une question de vie ou de mort.

D' Claude Reichman

Président du Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS)

Pour tout renseignement, écrire à :

MLPS, 165 rue de Rennes 75006 PARIS - Site internet : www.claudereichman.com